

La sphère publique, un employeur localement important

Près de 12 milliards d'euros ont été versés aux salariés bourguignons en 2004.

Selon les territoires, les établissements de la sphère productive (industrie, logistique services aux entreprises...) ou ceux de la sphère résidentielle davantage liés à la population, sont à l'origine de la plus grande part de cette masse salariale.

Mais partout la sphère publique génère des revenus, notamment dans les pôles ruraux du fait de la présence d'établissements de santé ou d'enseignement.

En Bourgogne, en 2004, 11,9 milliards d'euros de salaires bruts ont été versés par 45 800 établissements employeurs, hors agriculture, personnel militaire de la Défense, emplois domestiques et travail temporaire. Ces établissements peuvent se répartir en trois grandes catégories : la sphère productive, la sphère résidentielle et la sphère publique.

La sphère productive, 40 % des salaires

Avec plus de 40 % de la masse salariale, la sphère productive occupe la première place. Cette masse salariale est versée par 11 600 établissements, soit le quart seulement des employeurs. Il s'agit en effet d'établissements de taille relativement importante : 16 salariés en moyenne. Leur activité (industrie, logistique, services aux entreprises...) dépasse les besoins propres du territoire local. Le commerce de gros vient en tête avec 13 % de la masse salariale, suivi par le conseil et l'assistance (10 %), le secteur "chimie-caoutchouc-plastiques", les industries des équipements mécaniques et la métallurgie et transformation des métaux (9 % chacun).

11,9 milliards de salaires versés par 45 800 établissements en Bourgogne en 2004

	Établissements employeurs ⁽¹⁾	Effectifs salariés au 31/12 en milliers	Salaires bruts versés en millions d'euros
Sphère productive	11 610	189,7	4 828
Sphère résidentielle	28 230	212,0	4 122
Sphère publique	5 980	126,4	2 949
Ensemble	45 820	528,1	11 899

Source : Insee - Clap 2004.

(1) Hors agriculture, personnel militaire de la Défense, emplois domestiques et travail temporaire.

Les établissements de la sphère résidentielle, dont l'activité est liée à la population (construction, commerce de détail, réparation, services aux particuliers...), versent 35 % de la masse salariale. Or ils représentent 62 % des établissements employeurs de la région, mais ils sont souvent petits (8 salariés en moyenne). Quatre secteurs distribuent plus de la moitié de la masse salariale de cette sphère : le commerce de détail et de réparation (17 %), le secteur privé de la santé et de l'action sociale (17 %), la construction (15 %) et les activités financières (9 %).

Sphère publique : des unités plus grandes

Enfin la sphère publique (administrations d'Etat, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière) verse 25 % des salaires. Elle ne représente que 13 % des établissements, souvent de gros employeurs (plus de 20 salariés en moyenne). La fonction publique d'Etat verse la moitié de ces salaires (dont 2/3 liés à l'enseignement), la fonction publique hospitalière et des collectivités territoriales, un quart chacune.

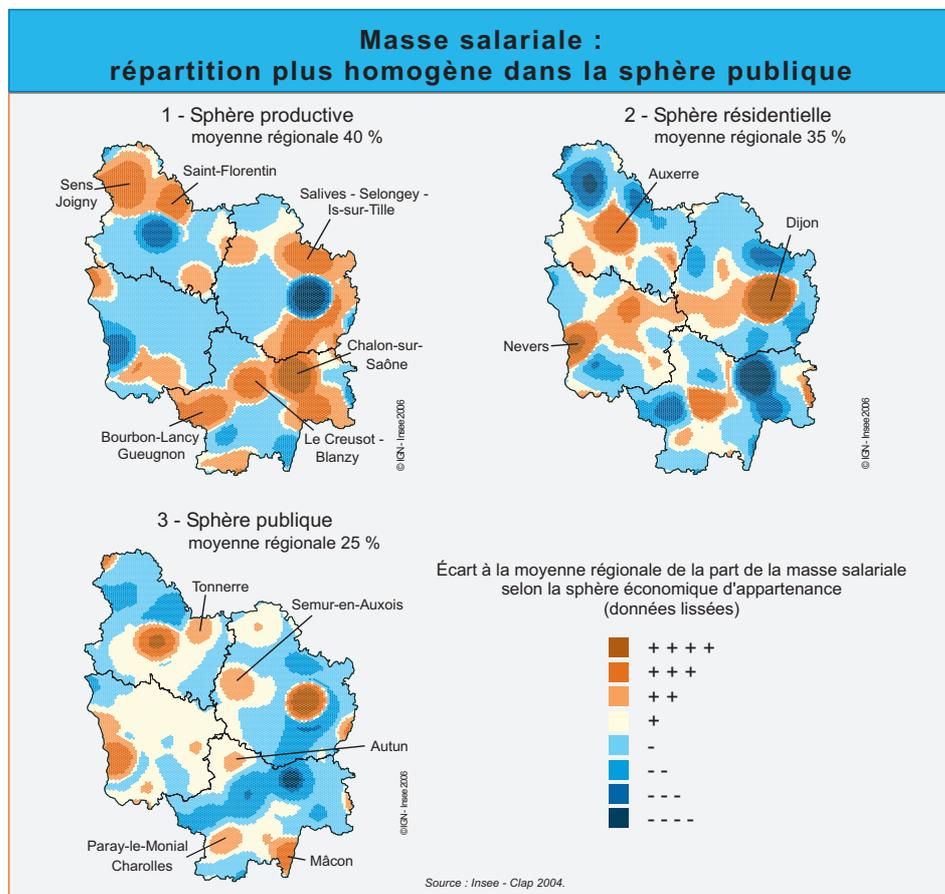
En termes d'effectifs, la hiérarchie est différente : les emplois de la sphère résidentielle sont les plus nombreux (40 %), devant ceux de la sphère productive (36 %) et ceux de la sphère publique (24 %). Les salaires moyens sont en effet moins élevés dans la sphère résidentielle, du fait de la moindre qualification des emplois, de l'importance du temps partiel et de la saisonnalité de certains emplois.

France entière, la répartition de la masse salariale est la suivante : 43 % pour la sphère productive, 35 % pour l'économie résidentielle et 22 % pour la sphère publique. La Bourgogne n'apparaît donc pas très éloignée de ce profil moyen, avec toutefois une sur-représentation de la sphère publique, principalement hospitalière. Pour le montant global des salaires distribués, la Bourgogne se situe entre Poitou-Charentes et Picardie. Un partage plus détaillé entre activités de chaque sphère la place à nouveau aux côtés de la Picardie, mais aussi de l'Auvergne et du Centre.

La diversité du territoire

A l'intérieur de la Bourgogne, les différents territoires ne sont pas tous logés à la même enseigne. En termes de salaires versés, la sphère productive, hors agriculture dans cette étude, pèse davantage que la moyenne régionale dans le nord de l'Yonne, au nord de la Côte-d'Or, de Chalon-sur-Saône à Tournus, ainsi que du Creusot à Bourbon-Lancy. Elle pèse aussi au sud-est de Nevers (Imphy), plus au nord à Cosne-Cours-sur-Loire et, de façon un peu moins marquée, à Avallon et Montbard (cf. carte 1). Dans toutes ces zones, l'industrie, le commerce de gros, le transport routier de marchandises sont des activités primordiales.

La sphère résidentielle offrant une grande part du complément de la masse salariale distribuée, son importance dans les territoires varie assez logiquement à l'inverse de celle de la sphère productive. On la remarque davantage à Dijon, à Nevers, à Auxerre (cf. carte 2). Dans ces zones urbanisées, le commerce de détail, les services nombreux offerts aux ménages et aux personnes, l'activité liée à la



Note de lecture : dans la zone centrée sur Dijon, le poids de la sphère résidentielle dans les salaires versés est très supérieur à la moyenne régionale.

Les 3 sphères d'activité :

- la **sphère productive** est composée de l'industrie, des services aux entreprises, de la logistique et plus généralement des établissements dont l'activité économique est orientée vers les marchés extérieurs au territoire local. L'agriculture n'a pas été prise en compte dans cette étude ;
- la **sphère résidentielle** correspond aux services à la population présente sur le territoire dès lors qu'ils ne sont pas rendus par des établissements de la sphère publique. Elle inclut également le secteur de la construction et les entreprises publiques constituées en établissements publics à caractère industriel et commercial comme la SNCF et La Poste ;
- la **sphère publique** comprend les administrations et collectivités publiques : sont comptabilisés les agents en poste dans les établissements recrutant sur la base du droit public : administrations de l'État, collectivités territoriales, établissements publics à caractère administratif (hôpitaux, universités, ...).

construction, à l'hôtellerie-restauration, les plus gros établissements d'organismes comme la SNCF, La Poste ou les banques, génèrent une part importante des rémunérations. La présence d'établissements liés à l'action sociale ou à la santé peut localement se révéler importante, comme au nord de la Nièvre, autour de Corbigny, ou au sud de Montceau-les-Mines. Dans ce dernier cas, les structures concernées pourraient tout aussi bien être considérées comme relevant de la sphère publique.

Sphère publique : pas seulement à Dijon

La répartition sur le territoire régional des salaires versés par la sphère publique offre moins de contrastes (cf. carte 3). Certes, Dijon, Auxerre, Mâcon et Nevers, les quatre préfectures, apparaissent mieux dotées que la moyenne, grâce aux services déconcentrés de l'État et aux collectivités territoriales. Dans d'autres

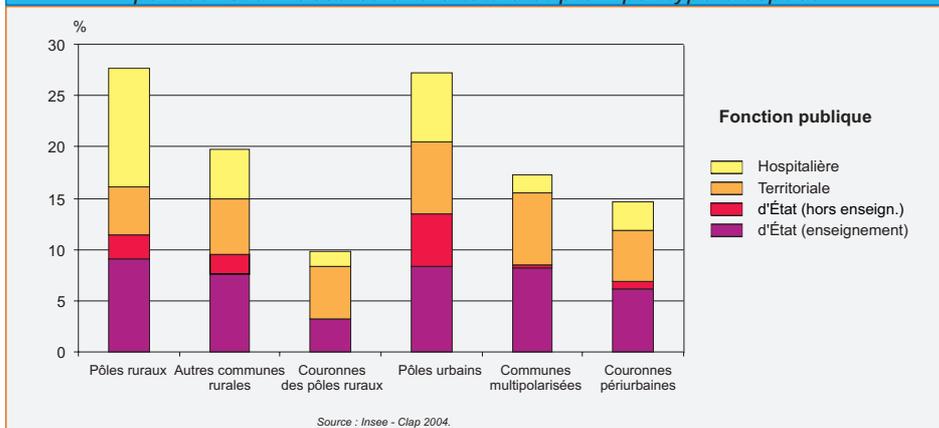
zones, centrées sur Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), Tonnerre (Yonne), Château-Chinon (Nièvre) ou Autun, Paray-le-Monial, Charolles (Saône-et-Loire), les hôpitaux sont des employeurs majeurs. Les zones les mieux positionnées pour la sphère productive apparaissent en creux (Chalon-sur-Saône, Sens, Saint-Florentin, Salives-sur-Tille, Le Creusot-Montceau), mais de façon moins marquée que sur la carte de l'économie résidentielle. Dans toute la partie centrale, très rurale et peu dense de la Bourgogne, les employeurs publics jouent aussi un rôle non négligeable. Car partout, l'enseignement et la fonction publique territoriale sont présents.

Les emplois de la sphère publique pèsent lourd dans les pôles ruraux : ils y représentent 28 % de la masse salariale distribuée. Hôpitaux, lycées, collèges et municipalités figurent parmi les grands employeurs. La fonction publique hospitalière, à elle seule, pèse 12 % du total des rémunérations versées dans les pôles ruraux bourguignons, alors même qu'elle n'est pas présente dans chacun d'eux. Son impact est donc localement important (cf. encadré sur le Pays de l'Auxois-Morvan côte-d'orien, p.4).

Dans les communes rurales isolées, la sphère publique représente encore 20 % de la masse salariale. La moitié relève de la fonction publique d'État du fait de la présence d'établissements d'enseignement primaire, de collèges ou de lycées professionnels, les établissements d'accueil des personnes âgées expliquant le poids de la sphère publique hospitalière. Dans les couronnes des pôles ruraux, la sphère publique est moins présente : 10 %

La fonction publique hospitalière bien implantée dans les pôles ruraux

Masse salariale de la sphère publique :
part dans la masse salariale totale et profil par type d'espace



Note de lecture : dans les pôles ruraux, 28 % de la masse salariale totale a été versée par la sphère publique dont 11 % par la fonction publique d'État.

Pour la définition des zonages, voir Insee Bourgogne Dimensions n° 98 (p.6) - janvier 2003 ou www.insee.fr, rubrique "nomenclatures, définitions, méthodes" / définitions.

seulement des salaires versés. La fonction publique territoriale prime dans ces communes, où les emplois publics sont peu nombreux.

Communes périurbaines : sphère publique moins présente

Comme dans les pôles ruraux, la sphère publique joue un rôle important dans les pôles urbains : 27 % des salaires versés. Les villes préfectorales, en particulier, concentrent les emplois en directions régionales et départementales de l'administration d'État, grandes collectivités territoriales, grands établissements d'enseignement secondaire et supérieur, grands centres hospitaliers. Dans ces pôles, la fonction publique

d'État domine avec, à elle seule, 14 % des rémunérations versées, dont plus de la moitié pour l'enseignement.

Dans les communes multipolarisées ou les couronnes périurbaines, le poids de la sphère publique est plus faible, respectivement 17 % et 15 % des masses salariales. Dans ces espaces sous l'influence d'agglomérations proches, la fonction publique hospitalière est peu implantée. La fonction publique d'État demeure le principal employeur public, grâce à l'enseignement primaire et aux collèges et lycées, devant la fonction publique territoriale dont l'importance est liée à la présence de quelques communes de 5 000 à 10 000 habitants.

■ Christian Bonsacquet, Fabrice Loones

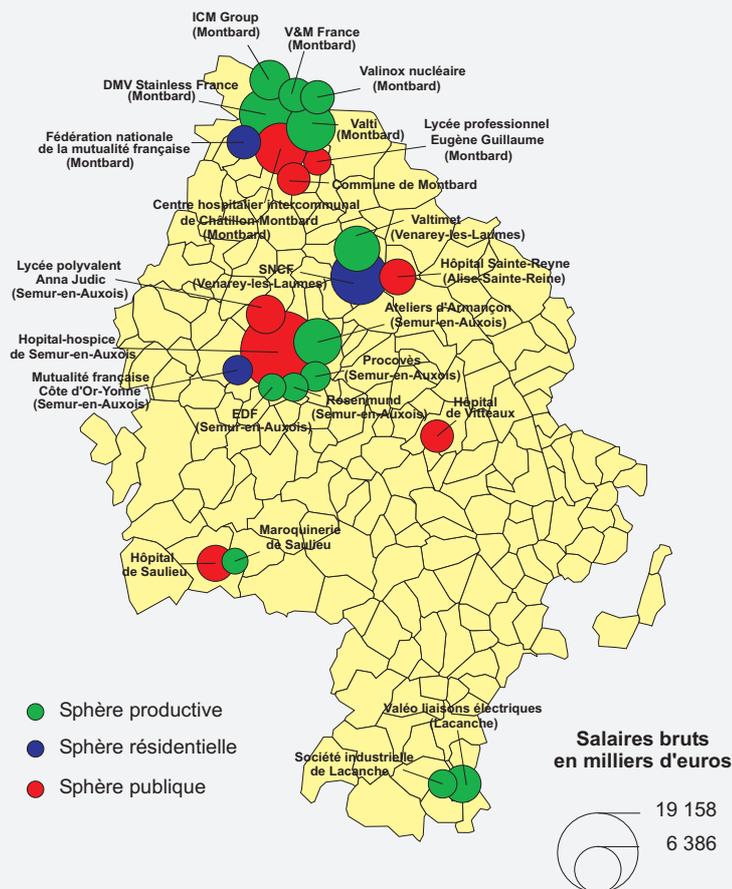
CLAP, un nouvel outil pour la connaissance des emplois et des rémunérations au niveau local

Le dispositif "Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP)" a été conçu pour mesurer l'emploi et les salaires au niveau local, en utilisant les données issues de plusieurs sources, notamment SIRENE, EPURE (URSSAF), DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales). CLAP rassemble à un niveau géographique fin et sur un champ complet, non limité au traditionnel champ ICS "Industrie, Construction, Commerce et Services", des données sur la localisation des établissements employeurs, les effectifs employés, les rémunérations versées par secteur d'activité sur l'ensemble de l'économie, marchande et non marchande, hors agriculture, personnels militaires dépendant du Ministère de la Défense et emplois domestiques. CLAP vise la fourniture d'une information de qualité homogène au niveau du croisement zone d'emploi - secteur d'activité. Les non-salariés, comme les artisans et les professions libérales, ne sont pas comptabilisés.

Dans CLAP, l'emploi est mesuré au sens des "postes de travail" pourvus au 31/12 par établissement employeur. Cette approche centrée sur la notion de "facteur travail" au sein du système productif ne se substitue donc pas aux estimations d'emploi centrées sur le nombre de personnes en emploi dans un territoire, leurs caractéristiques sociales et leurs trajectoires. Dans cette étude, les établissements pris en compte sont uniquement les établissements employeurs (hors établissements de travail temporaire).

Zoom sur le Pays de l'Auxois-Morvan côte-d'orien

Principaux employeurs du pays de l'Auxois-Morvan par commune (versant plus de 2 millions d'euros de salaires bruts)



Situé dans la partie ouest de la Côte-d'Or, le Pays de l'Auxois-Morvan côte-d'orien compte plus de 54 000 habitants en 1999. Il comprend 207 communes, dont les principales sont Montbard (6 300 habitants en 1999), Semur-en-Auxois, Venarey-les-Laumes, Saulieu, Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois et Vitteaux.

Au cours de l'année 2004, 304 millions d'euros de salaires y ont été versés par les 1 700 établissements employeurs, hors agriculture, personnel militaire de la Défense, emplois domestiques et travail temporaire. Le Pays représente 2,6 % des rémunérations salariales versées en Bourgogne et 3,7 % des employeurs de la région.

Ces 304 millions ont été versés à hauteur de 38 % par les établissements de la sphère productive, de 34 % par la sphère résidentielle et de 28 % par la sphère publique. La contribution de la sphère publique, plus importante qu'en moyenne régionale (25 %), est liée à la présence de plusieurs structures hospitalières à Semur-en-Auxois, Montbard, Saulieu, Vitteaux, Alise-Sainte-Reine ainsi que d'établissements d'enseignement secondaire à Montbard et Semur-en-Auxois. Au-delà de l'aspect salarial, les emplois de cette sphère comprennent une forte proportion de cadres et de professions qualifiées, qui sont aussi une ressource pour le Pays, même si tous n'y résident pas.

Les principaux établissements de la sphère productive appartiennent à des groupes : Vallourec avec quatre établissements sur le territoire, la maroquinerie Auguste Thomas qui détient les Ateliers d'Armançon et la maroquinerie de Saulieu, Mannesman avec DMV Stainless France.

Au sein de la sphère résidentielle pèsent la SNCF à Venarey-les-Laumes et les établissements de la Mutualité Française Côte-d'Or-Yonne à Montbard et à Semur-en-Auxois.

POUR EN SAVOIR PLUS

- **La répartition spatiale de l'emploi et des salaires en 2004** - Insee Première n° 1100 - septembre 2006.
- **L'emploi public en région** - Données Sociales - Insee Références - p.235-236 - mai 2006.
- **Statistiques structurelles d'entreprises : l'information statistique se développe** - Rapport d'activité de l'Insee - 2005.
- **Spécialisation, concentration et dépendance de l'emploi industriel en Bourgogne** - Insee Bourgogne Dimensions n° 114 - novembre 2004.
- **Pour une meilleure connaissance locale de l'appareil productif** - J.F. Royer - Courrier des statistiques n° 105-106 - juin 2003.

Les Insee Première, les Insee Bourgogne Dimensions et Économie et Statistique figurent dès parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr

Insee - Bourgogne
 2, rue Hoche - BP 1509
 21035 Dijon Cedex
 Tél : 03 80 40 67 67
 Fax : 03 80 40 68 00

Directeur de la publication : Jean-Louis Coster
Chef du Service Études et Diffusion :
 Christian Bonsacquet

Rédactrice en chef : Christine Charton
Maquette PAO : Sylvie Renaud
Cartographie : Christophe Clémence

Abonnement :

8 numéros par an + Bilan économique et social annuel : 23 euros abonnement France
 28 euros abonnement étranger
 2,30 euros le numéro

Impression : Graphy.System - Dijon
 Dépôt légal : à parution
 ISSN 1246-483 X
 Code Sage D0613316